

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

REFORMES MAJEURES DES SERVICES JEUNESSE AU NUNAVIK

Kuujuuaq, le 21 mars 2018 – La Régie de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) a entrepris des réformes majeures des services jeunesse, afin d’offrir les meilleurs services possibles aux enfants et aux familles du Nunavik. L’accent est mis sur une organisation des services plus performante, et sur l’implication des familles et des communautés, afin d’offrir des pratiques culturellement adaptées.

Des efforts importants ont été mis sur le renforcement de la prévention et des services de première ligne, de manière à offrir aux parents et aux familles le soutien nécessaire. Plusieurs programmes et services ont été développés de manière à mieux outiller les parents pour faire face à leurs problèmes, que ce soit dans les établissements du réseau ou grâce au support apporté aux maisons de la famille. Ces organismes communautaires, soutenus par la RRSSSN, offrent un soutien essentiel aux familles du Nunavik grâce à des intervenants issus des communautés.

Au cours de la dernière année, 444 enfants du Nunavik ont toutefois dû être placés par les services de protection de la jeunesse (DPJ) dans près de 385 familles d’accueil différentes. Le placement dans des familles inuites est hautement recommandé et favorisé, afin que les enfants puissent garder un lien avec leur culture et leur langue. Malheureusement, des obstacles majeurs viennent complexifier ce choix préférentiel : les familles d’accueil inuites offrent notamment leurs services dans un contexte généralisé de surpeuplement des logements, et devraient bénéficier d’un meilleur soutien financier de la part du réseau de la santé et des services sociaux.

D’importantes réformes ont été entreprises pour améliorer des services de protection de la jeunesse désormais remis à leur juste place – mesure de dernier recours – dans le réseau, par le renforcement de la prévention et des services de première ligne. De plus, la RRSSSN s’est engagée à revoir les critères d’éligibilité pour devenir famille d’accueil, afin de leur offrir le soutien dont elles ont besoin.

Surtout, le travail de Mina Beaulne, Conseillère aux services intégrés jeunesse et famille du Nunavik, auprès des différentes communautés et organisations, est à souligner. Sa démarche a permis d’engager l’ensemble des communautés et des organisations régionales à s’engager dans le processus permis par l’article 37.5 de la Loi sur la protection de la jeunesse, pour une application de cette loi culturellement adaptée. Idéalement, ce processus doit permettre de favoriser une déjudiciarisation des processus de protection de l’enfance au profit d’interventions de la famille et de la communauté.

La RRSSSN poursuit donc ses efforts de changements et d’amélioration des services jeunesse, efforts déployés depuis 10 ans. Des appuis gouvernementaux sont nécessaires pour soutenir ces efforts, qui ne peuvent à eux seuls permettre de réparer ce qui a été

COMMUNIQUÉ

profondément fragilisé pendant plus de 50 ans. Cette approche communautaire, fondée sur l'autodétermination, doit permettre une prise en charge des services de protection de la jeunesse, et favoriser l'émergence d'un consensus large quant à leur application.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik est un organisme public créé en 1978 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle est chargée de fournir sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle des services de santé et des services sociaux aux habitants des 14 communautés.

– 30 –

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Pour information : Anne Sellès
Agente de communication, NRBHSS
Tél. : 819 964-2222 poste : 293